

INFORMATIONS AUX PARENTS

Degrés 1-2P

Afin que la scolarité de votre enfant se déroule dans un climat agréable et serein, nous demandons votre précieuse collaboration.

Nous attirons en particulier votre attention sur les points suivants :

Horaires

Les élèves se rendent en principe à l'école à pied, des Pédibus étant organisés dans la plupart des quartiers de Saignelégier.

Si votre enfant ne prend pas de Pédibus, nous vous demandons de veiller à ce qu'il arrive en classe au plus tôt à 8h20 et au plus tard à 8h50 le matin et l'après-midi au plus tôt à 13h25 et au plus tard à 13h40. L'école se termine le matin à 11h50 et à 15h00 l'après-midi. Au-delà de ces heures, votre enfant est sous votre responsabilité.

Il vous est, par ailleurs, demandé d'amener ou d'attendre votre enfant, en principe, dans la cour de l'école. Toutefois jusqu'aux vacances d'automne, il vous est possible de l'accompagner jusqu'à son vestiaire.

Pour les élèves utilisant les transports scolaires, une permanence est assurée par une enseignante de l'école.

Si un enfant devait être conduit une fois ou l'autre en voiture, il est indispensable, pour des questions de sécurité, qu'il soit déposé ou récupéré au parking de la gare et qu'il soit accompagné au passage pour piétons au sud des escaliers.

Récréation

La récréation se passe obligatoirement dans la cour de l'école sauf décision contraire d'une enseignante.

Les enseignantes assurent la surveillance.

Appareils électroniques

Les appareils électroniques privés, entre autres connectés, ne sont pas autorisés durant le temps scolaire et dans le périmètre et les bâtiments scolaires, même éteints.

Responsabilité

Vous êtes responsables des éventuels dégâts commis par votre enfant.

A la patinoire, les casques sont obligatoires et mis à disposition par l'école.

Transports

Les élèves sont tenus de s'attacher dans les transports scolaires. Au départ de l'école, les élèves sont attachés par les enseignantes.

Nous demandons aux parents dont les enfants utilisent les transports scolaires de respecter la ponctualité et de bien vouloir avertir les chauffeurs en cas de retard ou d'empêchement.

Absences

Pour toute absence de votre enfant, nous vous demandons de bien vouloir avertir son enseignante. Une justification écrite de votre part sera présentée par votre enfant à son enseignante lors de son retour en classe. Dès que l'absence dépasse six jours consécutifs, celle-ci doit être justifiée au moyen d'un certificat médical.

Congés

Tout élève peut bénéficier de huit jours de congé, par cycle, sans justification, à titre individuel, pour au maximum cinq jours cumulés, sur demande écrite de ses parents. La demande doit être faite au moins dix jours à l'avance au moyen de la feuille d'absences prévue à cet effet. Est exclue la première semaine d'école.

Tout élève peut bénéficier d'un congé, pour un motif justifié (ordonnance scolaire). La demande doit être faite par écrit par ses parents, à la Direction, un mois à l'avance, et doit être dûment motivée. La compétence est dévolue au Service de l'enseignement. Les demandes de congé liées à des associations (sport, scouts, paroisses, etc.) sont à faire par les associations concernées à la Direction et par écrit un mois à l'avance.

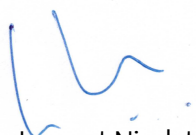
Lors de chaque congé ou d'absence, l'élève se met au courant du travail fait en son absence et le rattrape pour son retour à l'école.

Assurance accident scolaire

- 1 Si votre enfant doit se rendre chez le médecin à la suite d'un accident survenu dans le cadre d'une activité sous la responsabilité de l'école ou sur le chemin de l'école, veuillez signaler au médecin le nom de votre assurance accident.
- 2 Signalez à l'enseignant-e que votre enfant a dû se rendre chez le médecin.
- 3 Votre assurance accident règlera le montant des soins donnés à votre enfant.
- 4 Sur présentation du décompte de votre assurance accident à la Direction, les frais non couverts vous seront remboursés directement par l'assurance complémentaire communale.

Site Internet

Les actualités phares de notre établissement, ainsi que les informations en lien avec le parcours scolaire des élèves sont publiées sur le site Internet des écoles de Saignelégier et des Breuleux, www.eslb.ch, que nous vous encourageons à parcourir régulièrement.


Laurent Nicolet
Directeur



-----talon réponse à rendre jusqu'au 21 août 2026, à l'enseignante de votre enfant-----

Nom et prénom du/des parent/s : _____

Nom et prénom de l'enfant : _____

Nous avons pris connaissance des informations concernant les élèves des degrés 1-2P de l'école primaire de Saignelégier.

Lieu, date : _____ Signature-s : _____